



SEN 032 18/19
Vérification des états financiers

QUESTIONS ET RÉPONSES 1

Modification 1 à la DP

Les sections suivantes de la DP ont été modifiées afin de préciser davantage les critères.

Critère technique obligatoire	Respecté	Non respecté	Renvoi
<p>M1. Expérience</p> <p>L'associé responsable de l'équipe de vérification doit détenir les titres professionnels de CPA et de CA, être expert-comptable autorisé et posséder une expérience approfondie (au moins 10 ans) de la prestation de services de vérification financière d'ampleur et de complexité semblables dans le secteur public. Veuillez joindre un résumé détaillé de l'expérience de travail et des titres professionnels pertinents de l'associé proposé.</p>			
<p>M2. Référence des ressources</p> <p>La vérification externe des états financiers devrait constituer une des principales tâches qu'effectuent à forfait les gestionnaires principaux ou partenaires. Le soumissionnaire doit fournir trois (3) vérifications récentes d'états financiers du secteur public réalisées au cours des deux (2) dernières années pour des entités de taille et de complexité similaires au Sénat</p> <p>La description doit comprendre les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Client (nom de l'organisme);2. Nom de la personne-ressource;3. Numéro de téléphone;4. Adresse de courriel;			



SEN 032 18/19
Vérification des états financiers

QUESTIONS ET RÉPONSES 1

Critère technique obligatoire	Respecté	Non respecté	Renvoi
<p>5. Brève description du travail effectué, y compris la date à laquelle le service a été fourni.</p> <p>« Secteur public » s'entend d'une municipalité, d'un gouvernement provincial, d'un parlement et de ministères et d'organismes fédéraux.</p> <p>Le respect de ce critère fait l'objet d'une vérification plus approfondie. Le Sénat se réserve le droit de communiquer avec les références pour obtenir la confirmation que le travail a été effectué à la satisfaction du client.</p> <p>Remarque : Le Sénat du Canada ne peut pas servir de référence. Le Sénat du Canada peut communiquer avec les références.</p>			



SEN 032 18/19
Vérification des états financiers

QUESTIONS ET RÉPONSES 1

MÉRITE TECHNIQUE Critère technique coté	Maximum de points possible	Renvoi
<p>R1. Expérience</p> <p>L'associé proposé par le soumissionnaire pour assumer la responsabilité de l'équipe de vérification doit avoir acquis une expérience pertinente au cours des quinze (15) dernières années, ce qui dépasse largement le minimum de dix (10) ans prévu au critère M1.</p> <p>Le soumissionnaire doit accompagner sa proposition de renseignements détaillés indiquant en quoi les exigences en matière d'expérience sont respectées.</p>	<p style="text-align: center;">Maximum de 10 points</p> <p>2 points : de 10 à 13 ans 4 points : plus de 13 à 16 ans 6 points : plus de 16 à 19 ans 8 points : plus de 19 à 22 ans 10 points : plus de 22 ans</p>	

2. Option de prolongation du contrat

- I. L'entrepreneur accorde au Sénat l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus une (2) périodes supplémentaire de douze (12) mois, selon les mêmes conditions. Il accepte, pendant la période prolongée du contrat, d'être payé conformément aux dispositions applicables prévues à la base de paiement.

Question 1

Pourriez-vous nous fournir une copie des derniers états financiers vérifiés?

Réponse 1



SEN 032 18/19
Vérification des états financiers

QUESTIONS ET RÉPONSES 1

Veillez consulter le site Web du Sénat à l'adresse suivante :

https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/CIBA/reports/CIBA_RPT32_FinStmts_1718_F.pdf

Question 2

En ce qui concerne le critère R1, si nous proposons une équipe de deux associés responsables de la mission, comment les points relatifs à l'expérience seront-ils attribués? S'agira-t-il des points du partenaire ayant le plus d'expérience ou d'une moyenne des deux?

Réponse 2

Un seul associé principal doit être proposé. Le critère obligatoire M1 et le critère coté R1 ont été modifiés.

Question 3

À l'annexe A – Énoncé des travaux – dans la section de l'objectif, les fins d'exercice désignées aux fins de la vérification sont de 2018-2019 à 2020-2021. Cependant, dans la section de la portée, elles sont de 2019-2020 à 2021-2022. Pourriez-vous confirmer que les dates de la portée sont les bonnes dates?

Réponse 3

Effectuer la vérification des états financiers du Sénat du Canada conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien pour les exercices de 2019-2020 à 2021-2022.

La portée des travaux englobera la vérification des états financiers annuels du Sénat conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien, ainsi que la présentation d'états financiers résumés pour les exercices suivants :

- Exercice 2019-2020
- Exercice 2020-2021
- Exercice 2021-2022
- Exercice 2022-2023 (période facultative)
- Exercice 2023-2024 (période facultative)